LETTRE DE FEU MONSIEUR ARNAULD,

Ecrite à M. de Pompone Secretaire d'Etat pour être lûë au Roy, touchant la conduite de M. l'Evêque d'Arras.

Avis au Lecteur.

ON se croït obligé de donner au Lecteur les éclaircissemens qui suivent, parceque sans les connoissances qu'il en peut tirer, il ne sçauroit aisément comprendre le sens de la lettre de feu M. Arnauld qu'on luy met en mains, ni juger avec connoissance de cause, sur le differend qui en fait le sujet.

L'an 1675. M. l'Evêque d'Arras condamna dans son Diocese par une Censure publique quelques propositions, dont la principale étoit celle de son fameux præcisè, qui a encore fait tant de bruit ces dernieres années, à l'occasion de la These d'un Jacobin.

Le P. Jacops Jesuite Flamand & Professeur de Douay, que la Censure, sans le nommer, designoit assez comme auteur de ces propositions, fit paroître deux petits Imprimez, dont l'un marquoit les differences essentielles de ses propositions Latines, & de la traduction Françoise qu'on en avoit faite dans la censure. L'autre contenoit 1. L'article entier de ses écrits, duquel on prétendoit avoir tiré les propositions. 2. Une liste des Auteurs les plus celebres qui les avoient enseignées avant luy, dont il y en avoit 40 & 50 pour chacune. 3 Les suffrages de 130 Docteurs ou Professeurs en Theologie encore vivans, Seculiers & Reguliers, de la plûpart des Universitez Catholiques, non seulement des Pays-Bas, mais d'Espagne & d'Allemagne, en faveur de cet extrait de ses écrits.

Mr. l'Evêque d'Arras, non content d'avoir censuré luy-même ces propositions, vouloit en obtenir une censure plus éclatante & d'un plus grand poids. Il les defera donc, mais en cachette, au Tribunal de l'Inquisition à Rome, & usa de tout son credit pour les y faire condamner. Le Theologien Jesuite appuïé des temoignages qu'on vient de dire, appella luy-même juridiquement au S. Siege de la Censure d'Arras, dans laquelle il se voyoit noté comme auteur d'une doctrine fausse, dangereuse, scandaleuse, temeraire, tendante au relâchement du Sacrement de Penitence, induisante une necessité aux Confesseurs de donner des absolutions injustes,

temeraires, & precipitées; manifestement contraire à la doctrine de l'Euangile; *& chargé des noms odieux* de loup entré dans la bergerie. *Ce sont les termes de la Censure.*

Par cette appellation il ne blessoit en rien les droits ni la juridiction de son Evêque; parceque, même en ce qui est de discipline, le Diocese d'Arras est soûmis aux reglemens du saint Concile de Trente. Aussi fut-il reçû appellant, & le Prelat fut cité pour rendre raison de sa Censure.

C'est alors, comme on le voit par les lettres de M. Arnauld, que le Prelat prit la resolution d'engager autant qu'il pourroit d'Evêques de France, à signer une Lettre commune, pour demander au Pape la condamnation non seulement de ces propositions qu'il venoit de censurer, mais de quantité d'autres, & conjointement avec M. l'Evesque de S. Pons, il chargea feu M. Nicole de dresser une lettre Latine à sa Sainteté.

Le Roy eut connoissance de cette intrigue, qui luy deplut extremément: & comme la lettre étoit du sieur Nicole, M. de Pompone eut ordre d'en faire des reproches à M. Arnauld.

Le Docteur ne desavoua pas que son ami eût fait la lettre de M. d'Arras, mais il protesta que c'étoit le Prelat qui en avoit donné le dessein, & qui avoit fait tout le reste.

M. d'Arras se voyant mis en jeu, sur une chose capable de luy attirer la disgrace du Roy, nia ce qui luy étoit imputé, & assûra que c'étoit un tour des Iansenistes. Il ne se contenta pas de le dire, il en donna par écrit la declaration qui courut tout Paris.

C'est sur cela que M. Arnauld écrivit la lettre que l'on donne icy. Elle avoit été precedée de deux autres à M. de Pompone, qu'on a omises, parce qu'elles ne disent rien de considerable par rapport au sujet, qui ne se trouve dans celle-la.

On ne prétend pas se rendre juge du different entre le Prelat & feu M. Arnauld. Mais comme le mort n'est pas en état de soûtenir sa cause, il paroît assez équitable de produire au moins une piece, dont M. Arnauld auroit pû se servir à present. C'est la lettre d'un Prelat encore vivant, écrite au P. Quesnel au sujet des sollicitations ausquelles M. d'Arras nia depuis avoir eu aucune part. Voicy l'extrait de cette lettre du 24 Iuin 1676.

I'ay écrit à M. d'Arras que je me joindrois volontiers à luy: j'ay approuvé ses Lettres (*Pastoralles*) & les ay envoyées à tous nos Curez qui s'en serviront utilement.

Quelques-uns pourront avoir de la peine à comprendre qu'un Prelat aussi declaré contre les équivoques, *& les* restrictions mentales *que l'est* M. D'ARRAS, *en ait usé dans cette occasion, comme* M. ARNAULD *le prétend. C'est au Lecteur à considerer si ce prejugé est capable ou non, de balancer les preuves du Docteur.*

Comme on n'apprehende pas que personne veuille s'inscrire en faux contre la verité de cette Lettre, on avertit seulement que l'avertissement qui est à la teste, les apostilles qui sont au bas des pages, & celle qui se trouvera à la fin, sont toutes de l'original même, d'où elle a été prise.

LETTRE

E MONSIEUR ARNAULD

à M. de Pompone Secretaire d'Estat.

L'Evesque d'Arras n'ayant pû se resoudre à souffrir la disgrace, que les Iesuites luy avoient attirée de la part de la Cour, au sujet de sa lettre au Pape, il la desavoüa de he & par écrit, faisant tout ce qu'il put, pour faire croire dans le monde qu'il n'étoit pas teur de ce projet, & qu'il n'y avoit pris part, aussi bien que ses Confreres, qu'à la citation des Iansenistes. Ainsi tout tomba sur M. ARNAULD *& M.* NICOLE *: & le Roy t vû l'écrit de desaveu de M.* D'ARRAS, *il commença d'avoir pour suspecte la sincerité de* ARNAULD, *qui se vit par là obligé d'éclaircir à fond toute l'affaire. Et c'est ce que l'on voir dans la lettre qui suit, laquelle cependant n'eut pas d'autre effet, que de persuader qui la virent, de l'innocence de celuy, qui s'y défendoit.*

Le 15. d'Octobre 1677.

onsieur mon tres-cher Neveu,

Ce n'est pas sans peine que je me trouve obligé de vous écrire sur l'éclaircissement d'un , sur lequel j'apprens que l'on a voulu prévenir sa Majesté, & luy rendre ma sincerité pecte. I'avois sçeû il y a déja quelque temps qu'il couroit dans Paris une Lettre de M. RRAS, (a) par laquelle on disoit qu'il desavoüoit en termes tres-forts la lettre La- au Pape : qui se trouvant ainsi desavoüée par celuy qu'on croyoit y avoir la prinale part, & nul autre ne l'avouant, le soupçon d'avoir formé ce dessein retomboit naelement sur ceux que leur sincerité a portés à reconnoitre de bonne foy la part qu'ils y oient euë ; qui est de l'avoir écrite à la priere des Evêques : au lieu que cette lettre de d'Arras pouvoit faire croire que cette pensée étoit venuë d'eux, & que les Evêques n'y ient entrez qu'à leur sollicitation. Mais quoy que je visse assez les suites que pouvoit oir ce faux bruit, je ne m'en étois pas mis en peine ; dans la confiance où j'étois que sa jesté me feroit toûjours la justice de croire que je n'étois pas homme à chercher ma seuré dans le mensonge : & que je suis encore moins capable d'une aussi grande hardiesse feroit celle d'y avoir recours dans une lettre que je vous avois écrite pour être lûë à Majesté même. Ie m'appuiois si fort sur ce témoignage, que j'avois de la peine à me suader qu'il se trouvât personne qui entreprît de donner à sa Majesté des impressions ntraires. Ainsi je n'apprehendois aucun mauvais effet de cette lettre de M. d'Arras, sçaant d'ailleurs que le public n'est pas disposé à me prendre pour un menteur.

Cependant j'aprens qu'elle a été leuë à sa Majesté, qui a été surprise du desaveu qu'il able (b) que ce Prelat y fasse de ce que je vous avois écrit: Vous jugez donc assez (b)

a) C'est Mr. de Seve de Rochechouart.

b) Le desaveu de cet Evêque étoit positif : mais M. Arnauld use de cet adoucissement pour donner lieu de se reconnoître. *(Cecy avoit été omis dans la premiere Edition par la faute du giste.)*

que cela me met dans une necessité indispensable de justifier ma sincerité & ma bonne foy ; sans aucun dessein de taxer un Evêque d'en avoir manqué ; mais seulement d'éclaircir les doutes que la lecture de sa lettre a pû laisser dans l'esprit du Roy. Car c'est peut-être qu'on ne l'a pas bien comprise, ou qu'elle a quelque sens caché, qui fait que son desaveu n'est qu'apparent, & qu'ainsi elle peut être vraye en la maniere qu'il l'entend ; sans qu'il veüille ou qu'il puisse rien nier de tout ce que je m'en vas dire.

Il est vray neanmoins qu'il seroit à souhaiter qu'il eût parlé plus clairement : & peu de gens approuveront qu'il se soit servi D'EXPRESSIONS AMBIGVES ET A DOVBLE ENTENTE, pour se tirer d'une affaire qu'il ne devoit pas entreprendre, s'il craignoit de l'avoüer ; ou qu'il ne devoit pas desavoüer, même en apparence, s'il croyoit avoir bien fait de l'entreprendre.

Mais je n'entre point dans les raisons qu'il a euës d'en user de cette maniere. J'aurois de la peine à les deviner, parce qu'il ne m'est jamais venu dans l'esprit d'avoir recours *à ces voyes obliques & détournées* : & j'espere que Dieu me fera toûjours la grace de faire consister ma seureté, non à déguiser ce que j'aurois fait ou par moy-même ou par mes amis, mais à ne rien faire qui ait besoin d'être deguisé ; & à n'avoir pour amis que ceux qui suivent cette conduite : C'est celle que vous verrez bien que je tiens encore icy, n'y apportant pour tout artifice que la nuë & simple exposition de la maniere dont les choses se sont passées.

L'occasion & le dessein d'écrire au Pape sur la Morale des nouveaux Casuistes, est venuë de la Censure que M. l'Evêque d'Arras fit il y a quelque temps de quelques propositions qu'un Iesuite de son Diocese avoit enseignées dans l'Vniversité de Doüay touchant la Penitence. Cette Censure ayant été receuë favorablement à Rome, malgré les poursuites qu'on y avoit faites pour la faire flétrir, & M. le Cardinal Cibo ayant asseuré ce Prelat du zele du S. Pere contre ces maximes pernicieuses ; cela fit croire à M. d'Arras qu'il falloit menager cette occasion pour rendre un service considerable à l'Eglise, en faisant condamner beaucoup d'erreurs dangereuses ; & en même temps le garantir des outrages que les Iesuites luy avoient faits, en publiant un libelle contre sa Censure, par lequel ils prétendoient l'accabler par une foule de passages & d'authoritez de leurs Auteurs, qu'ils avoient ramassées de toutes parts.

Ce fut sur tout cela qu'il forma le dessein d'envoyer à Rome, au nom de plusieurs Evêques, un grand nombre de méchantes propositions ; entre lesquelles les principales de sa Censure seroient renfermées. Il concerta cette entreprise & les voyes de la faire réussir avec M. l'Evêque de S. Pons, (c) & ils furent deux ou trois mois à prendre leurs mesures, en se reservant le secret de cette affaire ; & n'en communiquant à divers Theologiens qu'ils consulterent, que ce qu'ils jugerent à propos.

Ils les vouloient employer, & sur tout celuy (d) qui a depuis travaillé à la lettre Latine, à faire de longs extraits des Casuistes, & à refuter leurs erreurs. Mais mon ami s'en étant excusé, ils firent eux mêmes le choix des propositions, & ne luy donnerent que le soin de les faire transcrire : & il a encore entre les mains la liste de ces propositions choisies, marquées par des chiffres, qui luy fut envoyée par M. de S. Pons, & qui est écrite de sa main. Ainsi ces Prelats étoient convenus entre-eux, du choix de ces propositions, sans que personne qu'eux, y ait eu part.

M. de S. Pons vint trouver mon ami, & le pria de faire une lettre Latine, qui eût rapport à ce recueil d'erreurs qu'ils avoient dessein d'envoyer au Pape ; & qui fit comprendre combien il étoit important de les condamner. Il luy fit entendre, en luy proposant de travailler à cette lettre, que c'étoit l'execution d'un dessein concerté depuis trois mois, entre luy & M. l'Evêque d'Arras. Et ainsi mon ami s'y engagea pour rendre service & à l'un & à l'autre. Il fit donc la lettre Latine, & la mit deux ou trois jours aprés entre les mains de

(c) C'est M. de Montgaillard.
(d) M. Nicole.

de S. Pons, qui la porta aussi-tôt à M. d'Arras : lequel la corrigea, l'approuva, refo-
lde s'en servir, & la prefera à ce qu'il avoit fait faire par un autre Theologien.

Quelques jours aprés M. d'Arras vint par occasion chez celuy qui avoit fait la lettre, il émoigna l'estime qu'il en faisoit, & le voulut engager à joindre une refutation courte hacune proposition, que l'on devoit envoyer à Rome. Mais mon ami s'en étant ex-, ils travaillerent presque toute l'aprésdinée ensemble, à les reduire sous de certains ti- que M. d'Arras fit pour la plûpart : & depuis cela on ne s'est mêlé en aucune sorte de e affaire : si ce n'est qu'on fit faire quelques copies de la lettre ; qu'il avoit demandées, u'il venoit querir luy-même pour en faire l'usage qu'il vouloit, sans que l'on sçeût rien on secret, M. de S. Pons étant retourné dans son Diocese.

Mais cette lettre Latine des Evéques au Pape étant tombée entre les mains du Roy, sur is que vous me donnâtes que sa Majesté sçavoit que mon ami en étoit l'auteur, m'étant obligé de vous en écrire, afin qu'elle sçût au vray quelle part nous y avions euë, je garday de mesures avec M. l'Evéque d'Arras que, pour luy ôter tout sujet de se plaindre que eusse commis contre son gré, je luy envoiay par un de ses amis intimes la lettre que je as devois écrire. (e) Il la lut, & me la renvoya, y ayant fait quelques change- ns, que j'ay encore dans un papier à part écrit de la main de cet ami qui en rendra té- ignage quand on voudra. Ie les suivis exactement, quoy que ce me fût assez de peine récrire cette lettre de nouveau pour vous l'envoyer, (e)

Le principal de ces changemens étoit, qu'il desiroit que je disse *des Evéques* (f) au riel ce que j'avois dit d'un Evéque au singulier ; & je le fis ainsi. Il ne me témoigna pas uver mauvais que ce qui pouvoit marquer sa Censure & les libelles qu'on avoit faits con- luy, y demeurât. Il seroit donc bien étrange qu'il voulût presentement donner des pressions contraires à ce que je vous ay raporté de tres-bonne foy dans ma lettre ; puis- il ne peut pas nier qu'on ne la luy ait communiquée ; & que je ne vous l'ay envoyée 'aprés l'avoir reformée suivant ses corrections. (f)

Vous pouvez aussi vous souvenir de ce que vous me dites en ce temps-là, que la copie de lettre Latine, qui avoit été donnée au Roy, étant corrigée en quelques endroits de la in de M. d'Arras, sa Majesté n'avoit pas douté qu'il ne l'eût faite : & ainsi il n'a pas a de se plaindre qu'on l'ait sçû par nous, & que nous ne luy ayons pas gardé le secret. ais tout le reproche qu'il nous peut faire, c'est que la chose étant divulguée sans nôtre rticipation, nous n'avons pas dit le contraire : parce que nous n'avons pas accoûtumé de entir, ni pour nous, ni pour autruy.

Mais quelque intention que M. d'Arras ait euë dans sa lettre qu'il fait courir, & de elque sens qu'il la prenne, il doit demeurer pour constant par tout ce qui vient d'être dit, e le dessein d'écrire au Pape une lettre signée de plusieurs Evéques, n'a point été inspiré par moy ni par mon ami à M. d'Arras ou à M. de S. Pons : qu'il est venu d'eux, sans e nous y ayons rien contribué ; que M. d'Arras en est le premier auteur : qu'il l'a formé r le commerce qu'il avoit à Rome, & sur une lettre de M. le Cardinal Cibo ; qu'il a fait choix des propositions avec M. de S. Pons ; qu'il a fait travailler un autre Theologien sur même sujet avant que l'on eût parlé à mon ami : que ce n'est qu'ensuite que mon ami a é prié de travailler à la lettre Latine par M. l'Evéque de S. Pons, avec qui il sçavoit que . d'Arras conferoit tous les jours : que M. d'Arras a approuvé, loüé, corrigé, & adopté tte lettre : & que depuis le depart de M. de S. Pons, il n'y a eû que luy à Paris qui se soit elé de cette affaire. Ie puis encore ajoûter qu'il ne se trouvera point que mon ami ni moy ayons parlé ou écrit à aucun autre Evéque.

(e) C'est la premiere qui est la LXI. de ce recueil.

(f) M. l'Evéque d'Arras ne vouloit pas qu'il parût que cette affaire le regardât en particulier. On peut voir sur cela la premiere lettre environ au milieu de la premiere page.

Nous ne croions pas que personne veüille contester ces faits. Mais, quoy qu'agissant avec des Evéques nous n'ayons pas crû devoir prendre des precautions, pour avoir dequoy les prouver si on n'en demeuroit point d'accord ; Dieu a permis neanmoins qu'on ait encore une lettre écrite & signée par M. d'Arras, qui en justifie une partie : comme que c'étoit luy qui avoit commerce à Rome ; qu'il faisoit faire des copies de la lettre Latine ; que c'est luy qui l'a corrigée en certains endroits, & qu'il en faisoit son affaire. Et pour le reste on est assûré que, s'il plait à sa Majesté d'ordonner à M. de S. Pons de dire ce qu'il en sçait, il ne manquera pas de rendre témoignage à la verité, & on peut bien s'en rapporter à ce qu'il en dira.

I'aurois bien souhaité n'être pas obligé d'entrer dans cet éclaircissement : mais vous voyez bien que j'y suis forcé, & que ce n'est que la consideration de sa Majesté qui m'y engage. Car ç'auroit été, ce me semble, manquer au respect que je luy dois, de souffrir qu'Elle eût le moindre doute que j'eusse manqué de sincerité & de bonne foy, en luy rendant compte de ma conduite. Et l'ayant fait par vôtre entremise, il y alloit autant de vôtre interest que du mien : puisque c'est faire injure à un homme d'honneur, que de l'employer à tromper son Prince.

Mais il me suffit de vous avoir donné moyen de me justifier, auprés de sa Majesté. Ie ne souhaite rien davantage, & la veneration que j'ay pour la dignité de M. l'Evéque d'Arras me fait souffrir sans beaucoup de peine la maniere dont on dit qu'il m'a traité. Le Public pourra bien me rendre justice, sans que je la luy demande. Le temps éclaircira toutes choses, & je ne sçaurois croire que ce Prelat ne convienne un jour de ce qu'il semble qu'il a peine presentement d'avoüer, pour des raisons qui ne me sont pas connuës. Ie suis donc resolu de ne pas donner de copie de cette lettre, & je vous supplie de n'en point donner aussi. Ie suis, Monsieur mon tres-cher Neveu,

Tout à vous,

A. ARNAULD.

Cette Lettre ne fut point veuë du Roy. La peur que l'on avoit de se nuire fut la veritable cause de cette retenuë ; & comme M. Arnauld de son côté craignoit beaucoup de commettre les personnes, il ne crut point devoir pousser plus loin sa justification : mais il jugea tres-bien que la verité demeurant ainsi obscurcie, il devoit s'attendre que le Roy se previendroit de plus en plus contre luy, & que la persecution reviendroit comme auparavant, en quoy il ne s'est pas trompé.

MEMOIRE
APOLOGETIQUE
DE Mr. L'EVESQUE D'ARRAS,

ontre la lettre precedente, avec quelques Remarques ſur ce Memoire.

Paroles du Memoire.

A verité eſt tellement alterée dans ce libelle, (*a*) & le fait qui y eſt rapporté eſt revêtu de circonſtances ſi fauſſes, & ſi empoiſonnées, que quoyque ce mauvais ouvrage meritât d'être traité avec le même mepris que les autres qui l'ont precedé, on a crû neanmoins qu'il ne it pas inutile d'y répondre, afin qu'on puiſſe juger par ce ſeul exemple le foy on doit ajoûter aux autres libelles de même nature. (*a*)

Remarques.

(*a*) Sur quoy tombe ce mot infamant de *libelle* ? eſt-ce *la lettre de Mr. Arnauld*, ou ſur les nottes qui l'accomgnent, ou bien enfin ſur l'*Avertiſſement qui la precede* ?. L' *Avertiſſement* eſt une choſe étrangere, & qu'on ne comt jamais ſous le titre d'un ouvrage. Il eſt pourtant vray de e, que cet Avertiſſement mis à part, il n'y a rien dans crit traité *de libelle*, qui ne ſoit de M. Arnauld, ou de elqu'un de ſes diſciples. C'eſt à Meſſieurs de Port-Royal de ir ſi la plume de ce Docteur a jamais rien écrit, que M. Arras fût en droit de traiter de libelle.

Paroles du Memoire.

(*b*) On commencera par rapporter ſimplement (*b*) la choſe telle qu'elle s'eſt paſſée il y a 27 ans, & enſuite on y joindra quelques reflexions.

Remarques.

(*b*) Le point ſeroit de convaincre le Lecteur que la choſe eſt icy rapportée dans la pure ſimplicité. Car on eſt bien tenté de n'en rien croire, lors qu'on voit les deux partis, Janſeniſtes & Antijanſeniſtes, s'inſcrire en faux conjointement contre ce prétendu recit fidelle. M. d'Arras accuſé de duplicité, non par les Jeſuites (à Dieu ne plaiſe) mais par M. Arnauld, a-t'il pû croire qu'il en ſeroit quitte pour dire qu'il rapportera ſimplement la choſe telle qu'elle s'eſt paſſée ? n'en deplaiſe a ce Prelat dans une pareille occaſion il faut des preuves. Les preuves de M. Arnauld ſont les pieces qu'il cite, & quelques autres non moins expreſſes, qui ont été trouvées depuis. Toute la preuve de M. d'Arras eſt la forte perſuaſion où il ſuppoſe que nous devons être tous de ſa ſincerité. Mais c'eſt de cela même qu'il s'agit. Qui nous dira ſi c'eſt à M. Arnauld ou à M. d'Arras qu'elle a manqué.

Paroles du Memoire.

L'an 1677 quelques Evêques eurent la penſée de s'appliquer ſerieuſement à combattre la mauvaiſe Morale qui corrompoit leurs Dioceſe, & de la ſapper par les fondemens. Comme les cenſures qu'on avoit faites juſqu'alors ne produiſoient pas tout le fruit qu'on en devoit attendre, & que pluſieurs Evêques (*c*) prenoient le parti de ſe taire plûtôt que de s'expoſer aux perſecutions (*c*) qu'il faut preſque toûjours eſſuyer lors qu'on ſe declare contre les ſentimens relachez, ils crûrent devoir employer une authorité plus puiſſante que la leur & qui fuſt egalement reſpectée dans toute l'Egliſe, & demander pour cela au Pape de flétrir cette mauvaiſe morale par une condamnation ſolemnelle, contre laquelle on n'eût pas l'audace de s'élever.

Remarques.

(*c*) Tous les Evêques du monde étoient donc des preva-

ateurs à la reſerve de M. d'Arras, & de quelques autres, nt les liaiſons avec les chefs du parti Janſeniſte ne ſont intenant que trop connuës.

Paroles du Memoire.

ls s'unirent en fort grand nombre dans ce deſſein. (*d*) La choſe ſe fit (*d*) ord avec ſecret..... on avoit crû qu'il étoit à propos de le garder dans affaire de cette nature : on ſçait aſſés les obſtacles qu'il faut ſurmonter es difficultés qu'il faut vaincre lors qu'on veut combattre l'erreur, & le ſchement. (*e*) La derniere aſſemblée du Clergé de France qui en de- (*e*) eſtre plus à couvert & par la dignité du corps & par le merite de ceux qui ompoſoient, en pourroit fournir de bonnes preuves. (*f*) (*f*)

Remarques.

(*d*) La queſtion eſt de ſçavoir qui fut le chef de cette ion que le Roy deſapprouva ſi fort, comme il paroit par ettre qu'il fit écrire ſur ce ſujet à tous les Evêques de France.

(*e*) M. d'Arras ne ſonge pas qu'il s'agit icy du Roy, de la rt de qui ſont arrivés les obſtacles & les difficultés dont il ſe int.

(*f*) On ſomme icy Mr. l'Evêque d'Arras de fournir les euves de ce qu'il oſe avancer d'une maniere ſi outrageuſe.

Paroles du Memoire.

Mr. l'Evêque d'Arras fut du nombre des Evêques qui entrerent dans une on ſi ſainte en faveur de la verité. Bien loin de s'en deffendre, il tiendroit loire d'en paſſer, ſi on le veut, pour un des principaux & même pour le mier moteur. (*g*) Qu'y a-t'il là en effet à blamer dans un deſſein ſi avan- (*g*) eux à l'Egliſe ? des Evêques s'adreſſer au Pape pour arrêter par ſon au- rité le progrés & le venin d'une morale corrompuë, qu'y avoit-il en t cela que de canonique ? (*h*) (*h*)

Remarques.

(*g*) Pourquoy donc l'a-t'il deſavoüé ? pourquoy a-t'il vou- faire tomber ſur les Janſeniſtes toute la haine d'une action nt il ſe fait honneur maintenant ? car c'eſt de cela que M.

Arnauld s'eſt plaint. Ce n'eſt que de cela qu'il s'agit dans tout l'écrit, que le Prelat regarde comme un tiſſu de calomnies.

(*b*) Plus cela étoit canonique, plus M. d'Arras eſt inexcuſable devant Dieu & devant les hommes d'avoir ſoûtenu au Roy, comme il a fait, & cela contre la verité, que ce n'étoit point luy qui avoit mis en œuvre les Janſeniſtes.

Mais s'il luy étoit permis de s'addreſſer au Pape, pourquoy fit-il punir le Jeſuite, qui s'y étoit adreſſé pour avoir raiſon de ſa cenſure? pourquoy a-t-il employé des mediations puiſſantes pour l'empêcher de pourſuivre ſon appel?

Paroles du Memoire.

Quoy qu'on euſt crû devoir garder le ſecret ſur cela, la choſe fut neanmoins connuë & devint publique. Feu M. de Paris, qui n'eut pas de peine à comprendre que M. d'Arras devoit en être, luy en parla. M. d'Arras bien loin (*i*) de deſavoüer ce projet, comme on oſe le luy impoſer (*i*) dans le libelle dont il s'agit, ne fit nulle difficulté de luy dire qu'il en étoit parfaitement inſtruit, que ce projet luy paroiſſoit bon, & qu'il n'y voyoit rien que dans les regles & de tres-utile à l'Egliſe.

Remarques.

(*i*) On oſe impoſer à M. d'Arras! mais qui eſt-ce cet *on*? c'eſt M. Arnauld. *J'avois ſceu*, dit ce Docteur, *il y a déja quelque temps qu'il couroit dans Paris une lettre de M. d'Arras, par laquelle on diſoit qu'il deſavoüoit en termes très-forts la lettre latine au Pape.* Ce Prelat ſoûtient aujourd'huy que cela eſt faux. Le point eſt de voir comment il le prouve. Sa lettre lûë au Roy & répanduë enſuite dans tout Paris eſt l'unique témoignage dont les Jeſuites & les Janſeniſtes amis & ennemis ſe ſoient ſervis contre luy. Quoy de plus aiſé que de la produire, ſi effectivement elle ne contient aucun deſaveu du projet attribué à ce Prelat d'écrire au Pape conjointement avec un grand nombre d'Evêques? par là M. Arnauld & quiconque oſeroit accuſer M. d'Arras d'avoir manqué de bonne foy & de droiture ſe trouveroit confondu.

Mais quelle doit être la ſurpriſe du Public, lors qu'au lieu

e ce témoignage que M. d'Arras a en mains, de ce témoig-
age qui est l'unique allegué contre luy, & duquel seul de-
end l'idée qu'on doit avoir de sa bonne foy, & de celle de
1. Arnauld ; il a recours à je ne sçay quel entretien avec une
ersonne qui n'est plus ? *Dormientes testes adhibes* (peut-on
ıy dire avec S. Augustin) *verè & tu obdormisti, qui scrutan-
o talia defecisti.*

Quel besoin avoit M. d'Arras de citer feu M. de Paris, &
e quelle utilité croit-il que luy puisse être ce qu'il assûre luy
voir dit, sans qu'on sçache au vray ce qui en est ? de quoy
est question presentement, ce n'est pas d'un entretien dont
ersonne ne peut aujourd'huy rendre conte ; c'est d'une lettre
ui existe, d'une lettre que luy même a écrite, & qui en ce
mps-là *fut lûë au Roy, & courut ensuite tout Paris.* C'est à un
reille témoignage qu'il fiéroit bien d'en appeller, & il ne faut
s craindre qu'on le rejette comme étant de M. d'Arras qui
partie dans la cause. Qu'il produise luy-même sa lettre, par
quelle il paroîtra si c'est à tort ou avec raison que M. Ar-
uld l'accuse. C'est ainsi que se défendent ceux qui parlent
ut simplement, & qui agissent de même. Si on leur repro-
e d'avoir manqué de sincerité dans une lettre, ils produisent
tte lettre, sans s'amuser à alleguer ce qu'ils ont dit à des
ns de l'autre monde.

Paroles du Memoire.

La disgrace de M. d'Arras, dont il est parlé dans cette lettre, est un or-
ment au Roman, & une fiction toute pure, comme toutes les autres dis-
ces dont on a pris plaisir encore cet hyver à faire courir le bruit dans son
ocese : Il n'en eut d'autre en ce temps-là que celle peut-être des Jesuites,
) comme en celuy-cy. En effet rien ne parut alors qui ressemblât à une (k)
grace, (l) ni qui pût luy donner lieu d'en craindre. Il continua son
our à Paris, & ses voyages à la Cour. Il y resta autant de temps que (l)
affaires de son Diocese le demanderent. Il y fut encore l'année suivante. Il
en 1680 l'honneur de presenter au Roy les cahiers des Etats d'Artois.

Remarques.

(k) M. d'Arras a l'imagination tellement frappée des Je-

ſuites, qu'il croit les voir & les entendre dés qu'il voit ou qu'il entend quelque choſe qui luy deplait. C'eſt M. Arnauld uniquement qui parle icy, & M. d'Arras le prend par tout pour un Jeſuite. Quelle metamorphoſe dans l'eſprit de ce Prelat!

Les Jeſuites ne l'accuſent icy de rien. Celuy qui l'accuſe, c'eſt M. Arnauld. Dequoy il l'accuſe, ce n'eſt point d'avoir parlé, mais d'avoir écrit contre la verité à luy connuë. Il ne l'accuſe pas d'avoir blâmé la lettre au Pape dans l'entretien qu'il eut avec feu M. de Paris, mais d'avoir proteſté dans une lettre *qui fut lûë au Roy & qui courut enſuite tout Paris.* Que cette lettre au Pape étoit de l'invention des Janſeniſtes; que c'étoit eux qui en avoient conçû le deſſein, & que ni luy ni ſes confreres n'y étoient entrés qu'à leur ſollicitation: quoyque dans la verité M. d'Arras fût le premier autheur de ce projet, qu'il ſe fût ſervi de M. de S. Pons pour engager M. Nicole à compoſer la lettre, que luy-même l'eût corrigée, & enſuite loüée, approuvée, adoptée; qu'il n'y eût que luy à Paris qui ſe fût mêlé de cette affaire; dequoy M. Arnauld prétendoit avoir en main de bonnes preuves.

Si cette lettre lûë au Roy, & répanduë enſuite dans tout Paris ne contient rien de ſemblable, que M. d'Arras ne la produit-il? n'eſt-ce point qu'il apprehende de faire plaiſir aux Jeſuites? à la verité il ne ſçauroit leur être qu'avantageux que M. Arnauld fût reconnu pour menteur: mais dans la neceſſité que l'un ou l'autre, M. d'Arras ou M. Arnauld ſe trouve convaincu de menſonge, c'eſt une aſſez pauvre invention que celle de tomber ſur les Jeſuites; n'y ayant perſonne qui ne voye que le Prelat n'a oſé ni produire ſa propre lettre, ni conteſter celle de M. Arnauld, ni entreprendre de la convaincre de fauſſeté: des trois partis qui étoient les ſeuls qu'il puſt prendre, aucun ne luy a paru ſûr. Pourquoy donc s'engager à écrire? (*l*) M. d'Arras occupé de ſa douleur ne ſonge pas icy à ce qu'il écrit. Il n'eſſuia, dit-il aucune diſgrace en 1678. non, graces au deſaveu peu ſincere qu'il s'aviſa de donner, & qui la fit retomber cette diſgrace ſur les Janſeniſ-

ses amis, qu'il avoit mis en œuvre. Voila ce que dit la
tre de M. Arnauld. Est ce un *Roman* que cette histoire? pour-
oy ne point parler nettement, quand on est si ennemi des
iivoques?

Paroles du Memoire.

l est vray qu'en 1678 une année aprés le projet de la lettre au Pape, on
ılut luy nuire dans lesprit du Roy, mais ce fut au sujet d'un Mandement,
lequel ce Prelat obligeoit les Confesseurs de son Diocese qui avoient été
prouvez par ses Predecesseurs de se presenter à luy, pour être approuvez
nouveau aprés examen ou sans examen, selon qu'il le jugeroit à propos.
mme rien n'étoit plus juste que cette ordonnance, ni plus dans les regles,
alloit changer absolument l'état de la chose, pour qu'elle pût luy faire tort
ns l'esprit de sa Majesté. On surprit en effet une personne distinguée dont
ménagera le nom. Cette personne fit entendre au Roy que ce Prelat
uloit que les Confesseurs vinssent aux approbations toutes les six semaines.
n n'auroit été plus deraisonnable. Aussi le parut-il au Roy. Mais M. l'E-
que d'Arras ayant fait connoitre à sa Majesté la fausseté de ce qu'on luy
oit avancé, les auteurs en eureut toute la confusion. Le Roy reconnut le
nsonge dont on avoit voulu le prévenir. Celuy qui avoit parlé convint
il avoit été surpris par un faux memoire. Il luy auroit été facile d'éviter
te surprise en écrivant un mot à M. d'Arras pour s'éclaircir avant que de
ler au Roy; mais enfin il n'y pensa pas, ou ne jugea pas à propos de le
e. La mine joüa donc, fit d'abord du bruit, sa Majesté fut prévenuë
elques semaines contre cet Evêque, mais la verité fut ensuite pleinement
nnuë, comme on vient de le dire, & la calomnie retomba sur les au-
rs. (*m*) (*m*)

Remarques.

(*m*) Discours odieux & malin, mais hors d'œuvre, & qui
fait rien au sujet. On y trouve seulement une marque du
on cœur de M. d'Arras à l'égard d'une personne qui l'épargne
epuis long-temps, & qui a en main de quoy confondre son
gratitude.

Paroles du Memoire.

On ne croit pas que les Jesuites de Flandres ayent oublié la fameuse épo-
e de cette année-là, dans laquelle ceux de Doüay sujets à se soûlever de

temps en temps contre leur Evêque, se soûmirent enfin le propre jour de S. Augustin (*n*) & revinrent à l'examen, ce qu'ils avoient opiniâtrément refusé de faire jusques-là. Les Jesuites une fois soûmis, la paix fut bien-tôt rétablie. Les autres Religieux privés de ce puissant appuy, suivirent insensiblement leur exemple.

(*n*)

Remarques.

(*n*) *Ce propre jour de S. Augustin* est remarquable. L'Autheur du Memoire n'a pas voulu apparemment être pris pour un autre. Car il n'arrivera guéres aux Catholiques de parler ainsi quelque respet qu'ils ayent pour S. Augustin, sa fête à leur égard est comme celle des saints Basile, Gregoire, &c. mais c'est qu'il n'est pas indefferent à M. d'Arras que les Jesuites passent pour mal affectionnés à S. Augustin, cela fait plaisir à ses bons amis.

Paroles du Memoire.

Au reste la censure faite en 1675 par M. d'Arras, dont il est parlé dans le libelle, étoit trop éloignée de la lettre au Pape projettée en 1677, pour en avoir été l'occasion, qu'est-il necessaire d'en chercher d'autre que la mauvaise morale répanduë par tout, & soûtenuë par une authorité puissante, sous le poids de laquelle alors comme encore à present les Evêques mêmes
(*o*) gemissoient. (*o*)

Remarques.

(*o*) M. d'Arras écrit au Roy que si les Iesuites Flamands ressembloient à ceux de France, il n'auroit que du bien à en dire. Cependant il les peint aux yeux du public ces Iesuites de France comme des persecuteurs de l'Eglise & des Evêques. Mais ce Prelat declame contre les équivoques, & cela suffit, dés-là sa bonne foy est à couvert.

Il se met le premier au nombre des Evêques, qui gemissent sous le poids de cette *puissante authorité* des Iesuites. Mais qu'appelle-t-on joüer la comedie, si ce n'en est pas là une? croit-il que le monde puisse s'empêcher de rire en le voyant

ir sous l'autborité des Jesuites, tandis qu'il les foule aux
eds , & qu'il les fait gemir eux-mêmes sous la plus violente
rsecution qu'ils ayent souffert d'aucun Prelat, quelque en-
nimé qu'il fût contre-eux..

Paroles du Memoire.

On ne peut à l'occasion de cette censure s'empêcher de remarquer qu'il eut
rs à soûtenir les mêmes combats qu'il a à present ; que les mêmes ma-
nes furent disposées, que de mauvais écrits & de libelles contre luy vole-
t en nombre , & se répandirent comme on en répand encore , & que
n dit alors comme aujourd'huy , qu'en condamnant les sept mauvaises
opositions qui faisoient le sujet de cette censure , & que 29 Evêques con-
nnoient avec luy, il avoit condamné une infinité de Casuistes., La seule
ference qui s'y trouve, est que les écrits n'étoient pas tout-à-fait si polis
ils sont à present, on ne parloit pas alors en Flandres si bien François.
un mot tout ce que l'on crut de plus fort fut employé. On n'oublia
n contre la censure. Mais Dieu dont il soûtenoit la cause le soûtint com-
il fait encore, & se moqua de leurs vains projets. L'erreur & le men-
ge furent confondu (*p*) la verité & la patience triompherent , & on (*p*)
tit à Rome que sous le nom de M. d'Arras & de sa doctrine , on propo-
t de condamner celle de S. Charles , & par une consequence necessaire
le du Clergé de France qui l'a adopteé.

Remarques.

(*p*) On ne répond point à des injures. Il suffit de dire
ue si la voie étoit ouverte à un appel juridique , M d'Ar-
s seroit aujourd'huy autant en peine qu'il fut pour lors,
uand il fallut lier les mains à celuy qu'il avoit censuré.

Paroles du Memoire.

Pour revenir à la lettre au Pape de 1677 il s'y agissoit uniquement de
auvaise morale. (*q*) On le prioit de condamner la doctrine corrompuë de (*q*)
usieurs Casuistes , dont on avoit eu ; comme dans la Censure du Clergé ,
charité de cacher les noms ; sauf à en marquer les autheurs , & à en don-
r les citations, si le Pape l'eût souhaité. On procuroit par là un tres-
and bien à l'Eglise exposée par ces mauvais dogmes que l'on y répand ,

à la raillerie des libertins & aux calomnies des heretiques, en faiſant connoître combien elle eſt éloignée d'approuver une telle morale, toûjours préte au contraire à la condamner, lors qu'elle eſt portée à ſon tribunal, & qu'elle vient à ſa connoiſſance.

Remarques.

(*q*) *Pour revenir à la lettre au Pape*, on demande encore un coup à M. d'Arras s'il oſera nier ce que M. Arnauld luy reproche, de l'avoir fait faire à M. Nicole, de l'avoir portée de maiſon en maiſon aux Evêques pour la leur faire ſigner, & d'avoir enſuite ſoûtenu au Roy qu'il n'étoit rien de tout cela. Voila le point unique dont le public a intereſt d'être éclairci. S'il eſt faux c'eſt M. Arnauld qui a menti & calomnié M. d'Arras; s'il eſt vray M. d'Arras ne doit plus pour ſon honneur declamer ſi fort contre l'uſage des équivoques, peu importe aux Ieſuites que ce ſoit l'un ou l'autre qui ſoit convaincu de menſonge. Si c'eſt M. Arnauld ils en concluront que celuy qui a pû calomnier M. d'Arras ſon bon ami, n'eſt pas croyable ſur le chapitre des Ieſuites. Si c'eſt M. d'Arras qui a calomnié les Ianſeniſtes ſes amis & ſes confidens quand ſon intereſt l'a demandé, l'aura-t-il moins fait à l'égard des Ieſuites, qu'il a toûjours haïs fort devotement?

Paroles du Memoire.

Ce bien d'ailleurs ſe procuroit par une voye tres-canonique. On ne croît (*r*) pas que les Jeſuites vouluſſent, ou oſaſſent la condamner. (*r*)

Remarques.

(*r*) Bien loin de cela ils voudroient qu'il leur fût permis de s'en ſervir, non pas en cabalant & en empruntant la plume des heretiques, mais en portant ſimplement leur plainte ſur la conduite tenuë à leur égard.

Paroles du Memoire.

Des Evêques s'adressoient au Pape, où étoit le mal? y avoit-il là quelque
ose qui pût être sujet à desaveu? Aussi quoy que le Roy ne souhaitât pas
rs que ce projet eût aucune suite, il n'en a cependant jamais sçû mauvais
é ni témoigné de mécontentement à aucun Evêque. (*f*) Les Agens du (*f*)
ergé furent chargés de leur faire sçavoir à tous les intentions de sa Majesté
la signature de cette lettre. M. l'Evêque moderne de S. Omer qui étoit
de ces Agens, peut rendre témoignage que ce qu'il dit sur ce sujet en mê-
temps à M. l'Evêque d'Arras & à feu M. l'Evêque de Boulogne chez qui
e trouva, n'avoit rien de particulier, ni qui marquât à leur égard aucun
contentement de la part du Roy.

Remarques.

(*f*) C'est donc M. Arnauld qui aura menti : mais par mal-
ur il est justifié sur cela par les Agens du Clergé, dont voi-
cy la lettre aux Evêques de France. „ Sa Majesté a été a-
vertie, Monseigneur, que l'on avoit composé une lettre
pour le Pape au nom de plusieurs Evêques du Royaume, dans
laquelle sous pretexte de reformation des mœurs que quel-
ques particuliers se sont imaginés être necessaire que l'on
demandât à sa Sainteté au nom des Eglises de ce Royaume,
on renouvelle les anciennes contestations, que sadite Ma-
jesté a si heureusement assoupies. Elle nous a commandé,
Monseigneur, de vous écrire pour vous informer de ce qui
se passe..... & de vous dire de sa part de ne vous pas laisser
surprendre à la fausse lueur de cette lettre, ou à d'autres
semblables qu'on pourroit vous adresser; de les regarder
toutes comme des semences de trouble & de division tres-
préjudiciables; & en un mot de n'y pas mettre vôtre signa-
ture. Le Roy nous a commandé aussi de vous declarer sa vo-
lonté là-dessus le plus fortement qu'il nous seroit possible.
C'est de M. d'Arras que nous apprenons que M. de S. Omer
étoit un des Agens par qui cette foudroyante lettre fut écrite:
" *neanmoins*, dit-il, *ce même Agent s'étant pour lors trouvé*
chez Monseig. de Boulogne, où étoit aussi M. d'Arras, ne dit rien

ſur le ſujet qui marquât à l'égard de ces deux Prelats aucun mécontentement de la part du Roy. On veut croire que cela eſt ainſi, & c'eſt une nouvelle preuve de ce que dit M. Arnauld, que M. d'Arras avoit ſçû perſuader au Roy qu'il n'avoit nulle part à l'entrepriſe, dont ſa Majeſté faiſoit paroître un ſi grand reſſentiment, & que tout ce qu'il avoit fait, étoit de ſigner comme les autres à la ſollicitation des Janſeniſtes la lettre dreſſée par eux contre la morale prétenduë des Jeſuites. En bonne foy M. d'Arras y penſe-t-il ? & n'auroit-il pas mieux fait de baiſſer la tête, & de laiſſer oublier cette malheureuſe lettre ?

Paroles du Memoire.

(*t*) La diſgrace de M. d'Arras eſt donc certainement une pure fiction. (*t*)

Remarques.

(*t*) La fiction n'eſt que dans l'avertiſſement ajoûté à la lettre de M. Arnauld ou par luy-même ou par quelqu'un de ſes diſciples. Cet avertiſſement porte *que M. d'Arras ne put ſouffrir la diſgrace que les Jeſuites luy avoient attirée.* C'eſt une fauſſeté par rapport aux Jeſuites. Non ce ne fut point eux, ce fut M. Arnauld, qui mit mal M. d'Arras dans l'eſprit du Roy. Sa Majeſté avoit fait faire des reproches à ce Docteur au ſujet de la lettre au Pape. Il s'en juſtifia diſant que c'étoit M. d'Arras & M. de S. Pons qui avoient emprunté la plume de M. Nicole pour la compoſer. Par là le mécontentement du Roy retomboit ſur M. d'Arras. La lettre des Agens eſt une preuve que ce mécontentement étoit fort réel. C'eſt ce que M. Arnauld appelloit une *diſgrace*: & il ajoûte que pour l'éviter ce Prelat fit quelque choſe de pis qu'une équivoque. C'eſt de cela que M. d'Arras doit premierement ſe purger, car il ne ſied guéres à un homme accuſé de menſonge d'inſulter à la prétenduë morale des équivoques, avant que de s'être juſtifié clairement.

Paroles du Memoire.

N'a-t-on pas ſujet de croire que la lettre de M. Arnauld en peut bien être

re une autre (fiction.) (*u*) Il n'y auroit dans cette fiction rien de con- (*u*)
e à la doctrine d'une infinité de Casuistes. On sçait, quand on le veut
une restriction mentale faire d'une calomnie une verité.

Remarques.

u) Icy paroit dans toute son étenduë l'embarras d'un nme condamné par la conscience. M. d'Arras apprehende lement d'admettre & de recuser le témoignage de M. Arld. Sa lettre, dit-il, pourroit bien être supposée : *il n'y oit dans cette fiction rien de contraire à la doctrine d'une inté de Casuistes.* Les Casuistes qu'il a voulu designer luy parneront apparemment cet outrage, qui leur seroit plus sene, si l'on étoit moins instruit de ce qu'il faut attendre de d'Arras. Mais ce Prelat est prié de vouloir prendre son ti sur la lettre de M. Arnauld. Le commerce qu'il a avec . Quesnel par le moyen des Sieurs de Ligny & de Brigode, donnoient toutes les facilités imaginables pour s'assûrer si e lettre est une piece supposée. Le doute où il paroit être cela ne signifie donc rien de bon. Il faut de toute necéssité qu'il la reconnoisse cette lettre, ou qu'il s'inscrive en faux, quel cas on le somme de nommer dans telle ville de son Dioe qu'il luy plaira, ou s'il aime mieux à Paris un Notaire z qui elle sera deposée ou en original, ou en copie authenue, & reconnuë par gens de caractere à être crûs.

Paroles du Memoire.

n veut trouver le secret de joindre ensemble les deux noms de M. d'Arras e M. Arnauld. La raison s'en fait assez sentir. Ce que ce Prelat peut avan- à l'égard de ce Docteur, sans être obligé pour cela de se servir d'équivo- ni de restriction mentale, comme on voudroit l'en accuser, est qu'il n'a is eu de liaison ni de lettres, ni autre avec luy. (*w*) Aussi n'ose-t-on même le dire ouvertement dans ce libelle. (*w*)

Remarques.

w) Que de circuits pour éviter de venir au fait! *manum pes, pedem porrigis*, disoit S. Jerôme dans une pareille occan. Vous demandés si parmi les papiers de ces Messieurs il t trouvé de vos lettres. Ce n'est pas dequoy il est question sentement, c'est de la lettre de M. Arnauld, qui vous reoche une duplicité de conduite dont il y a peu d'exemples. nt-il? dit-il vray? répondez.

Paroles du Memoire.

On ne dit pas non plus dans ce même libelle qu'il eût employé M. Nicole, qu'on dit avoir été l'auteur de la lettre au Pape ; on y lit même le contraire. Au reste quand M. l'Evêque d'Arras auroit eu une copie de cette lettre, que l'on dit avoir été faite par M. Nicole à la priere d'un autre Evêque ; quand il l'auroit examinée, & même corrigée si on veut, qu'auroit-il fait que ce que tous les Evêques qui la signerent, ou devoient la signer comme luy, peuvent
(*x*) & doivent sans doute avoir fait ? (*x*) Qu'y a-t-il en cela d'extraordinaire ? dans la lettre que cinq Evêques dont M. d'Arras étoit un, écrivirent au Pape l'année 1697 n'a-t-on pas fait la même chose, quoy que l'auteur de cette lettre fût assûrément tres-respectable ? telle est la loy de pareilles lettres.

Remarques.

(*x*) Autre détour aussi pitoyable que le premier. Ce que M. Arnauld blâme dans le procedé de M. d'Arras n'est pas qu'il ait conçû le dessein de cette lettre, qu'il l'ait communiqué à M. de S. Pons, qu'ils ayent engagé M. Nicole à la composer, que M. d'Arras en ait ensuite pris copie, qu'il l'ait examinée, qu'il l'ait corrigée. Ce que le Docteur blâme dans M. d'Arras, c'est qu'ayant fait tout cela, il l'ait nié au Roy, & qu'il l'ait nié par un écrit dont les copies ont été répanduës dans tout Paris. Voila ce qui luy paroit extraordinaire en un Prelat si declaré pour la morale severe. En cela le public est du sentiment de M. Arnauld, sur tout depuis qu'on a vû M. d'Arras se recrier d'une maniere si outrée contre la decision d'un Casuiste sujet de sa Majesté Britannique, duquel le sentiment avoit été que trois Gentilshommes Anglois, si connus dans l'histoire du dernier siecle, n'offenserent pas Dieu lors que pressés le pistolet sur la gorge de dire où étoit le Roy Charles II. ils répondirent qu'ils ne sçavoient où il étoit, quoy qu'ils vinssent de le cacher dans un arbre.

M. d'Arras ne fut pas le seul Evêque qui signa la lettre composée par M. Nicole. On le sçait bien, mais on ne sçait pas moins bien qu'ils ne signoient qu'à la sollicitation de M. d'Arras une lettre composée par son ordre. Dequoy l'on doute, c'est qu'aucun autre que luy eût été capable de s'inscrire en faux par une crainte purement humaine contre une verité notoire, & dont M. Arnauld conservoit des preuves litterales. Voila encore un coup, ce qu'on ne croit pas qu'aucun Evêque que M.

d'Arras eût été capable de faire. Pourquoy ce Prelat, à force d'éluder la question, oblige-t-il les gens à luy remettre continuellement devant les yeux un si vilain objet ? que ne se tait il, s'il n'a rien de meilleur à dire ?

Paroles du Memoire.

Mais c'étoit M. Nicole qui faisoit la lettre. Où en est le mal ? 1°. ce n'étoit point M. d'Arras qui l'avoit engagé à cet ouvrage, le libelle même en convient. 2°. C'étoit une lettre tres-utile à l'Eglise, dont l'effet eût été de soûtenir la verité & de faire condamner la mauvaise doctrine, quoy de meilleur? mais parmi ces auteurs il y en avoit peut-être quelques-uns de Jesuites cela pouvoit être. Sont-ils infaillibles, & si on ose se servir de ce terme, sont-ils incondamnables au moins par le Pape, quand ils ont manqué ? 3°. Combien de bons livres de pieté ce M. Nicole avoit-il donné à l'Eglise dans ce même temps au veu & au sçeu de feu M. de Paris ? combien de livres de controverse excellens de sa façon ? ne pouvoit-il pas faire une bonne lettre contre la mauvaise morale ? où étoit le crime à luy de la faire, & à des Evêques de s'en servir? (y) 4°. Feu M. de Paris ne s'est-il pas servi luy-même plusieurs fois de M. Nicole ? 5°. n'étoit-il pas à Paris à la vûë du public, des Jesuites, de son Archevêque, en toute liberté de sa personne, & en pleine possession d'écrire & de converser avec les humains ? (y)

Remarques.

(y) Cette question ne peut regarder que le Roy : & il est étrange qu'aprés qu'il s'est expliqué sur cela de la maniere qu'on a vû cy-dessus, celuy-là même qui est convaincu d'avoir été l'auteur de l'entreprise, ose demander fierement *où étoit le crime*? c'est assûrement s'oublier, & ne considerer pas qu'un Evêque doit être plus attentif qu'aucun autre à respecter l'Eternel dans la personne du Roy.

Où étoit le crime ? demande M. d'Arras ; *il étoit*, répond le Roy, *en ce que sous pretexte de reformation des mœurs certains particuliers*, dont M. d'Arras étoit le Chef, *répandoient dans le Royaume des semences de troubles, & de division tres-préjudiciables.*

Où étoit le crime ? il étoit, répond M. Arnauld, *à se servir d'expressions ambiguës & à double entente, pour se tirer d'une affaire que ce Prelat ne devoit pas entreprendre, s'il craignoit de l'avoüer, ou qu'il ne devoit pas desavoüer même en apparence, s'il croyoit avoir bien fait de l'entreprendre.*

Paroles du Memoire.

Ainsi que resulte-t-il de cette lettre vraye ou fausse (z) & qui au fonds a (z)

bien l'air d'avoir été faite à plaisir, que beaucoup de malignité, & un dessein que l'on ne peut cacher, de calomnier si on pouvoit un Evêque que l'on n'aime pas depuis long-temps, qui ne s'est jamais voulu livrer aux Jesuites, quel crime! qui a osé leur resister en face, quand ils ont attaqué la verité dans son Diocese, & qui enfin pour mettre le comble à ses iniquités vient de censurer Taverne & Gobat (*aa*) deux Jesuites fameux & du premier ordre parmi eux, avec la même liberté avec laquelle il venoit de condamner un Religieux d'un autre Ordre, & avoit quelques années auparavant censuré publiquement la doctrine de deux Professeurs, dont l'un avoit enseigné le Jansenisme dans son Diocese.

Remarques.

(*z*) C'est en effet la reconnoître vraye que de n'oser pas s'inscrire en faux. Ainsi ce qui en resulte & qu'on ne sçauroit trop repeter c'est que M. d'Arras, qui se croit envoyé de Dieu pour dire des Jesuites plus de mal que n'en ont jamais dit les Lutheriens, les Calvinistes & les Jansenistes ensemble, se trouve avoir fait beaucoup pis qu'il ne leur reproche. Car le crime du Jesuite qui a attiré sur les siens l'interdit de toute une Province, est d'avoir dit que trois Gentilshommes Anglois pressés par les rebelles de declarer où étoit leur Roy, purent dire sans peché qu'ils n'en sçavoient rien, quoy qu'ils vinssent de le cacher pour luy sauver la vie. Mais la bonne & sainte action de M. d'Arras est de s'être tiré d'affaire en niant qu'il eût part à la composition d'une lettre, qu'il avoit fait faire par M. Nicole, qu'il avoit adoptée, &c.

(*aa*) Il ne s'agit icy ni de Taverne ni de Gobat, que la charité de M. d'Arras a fait connoître à des millions de personnes, qui n'en avoient jamais entendu parler. Il ne s'agit point des Jesuites, dont la Societé, selon l'idée qu'en donne ce Memoire, ne peut être regardée que comme la peste de l'Eglise. Dequoy il s'agit uniquement, c'est de M. Arnauld, dont M. d'Arras ne dit rien, quoy que ce soit à luy seul qu'il a affaire. Ou ce Docteur ment, & alors on ne doit pas l'épargner; ou il dit vray, & en ce cas là les injures, dont un Evêque accable les Jesuites, ne leur font pas plus de tort, que celles qu'ils reçoivent des heretiques.

On dira icy en finissant que ce qui doit frapper davantage dans l'écrit de M. d'Arras, c'est une merveilleuse attention à ne pas dire le moindre mot au desavantage des Jansenistes; tandis que leurs adversaires sont l'objet de toutes les injures, & de tous les anathémes du Prelat.

Les reflexions jointes au Memoire de M. d'Arras, ne sont qu'un supplement aux outrages dont ce Memoire ne luy paroissoit pas encore assez rempli. De ces outrages les uns ont déja été relevés, les autres ne meritent pas de l'être, hors un seul qui paroit avoir quelque rapport au sujet. C'est que M. d'Arras traite de libelles injurieux à sa personne les écrits qui ont paru pour la défense des Jesuites contre la diffamation qu'ils souffroient de sa part; & supposant qu'ils ont fait imprimer la lettre de M. Arnauld, il prétend que c'est par une noire vengeance, & une pure recrimination, qui ne fait rien à leur cause. M. d'Arras, si on l'en croit, auroit autant de raison de faire imprimer les faits les plus atroces, dont ils ont été accusés devant le public, qu'eux de faire imprimer cette lettre de M. Arnauld..

Mais n'en deplaise à M. d'Arras, la comparaison n'est pas juste, & elle ne prouve que contre luy. Car on a raison, par exemple, de demander icy à M. d'Arras: ,, que fait au de-,, mêlé entre vous & M. Arnauld tout le mal que vous pu-,, bliés des Jesuites? aprés que vous aurez bien invectivé con-,, tre eux, on aura toûjours à vous dire: mais la lettre de M. ,, Arnauld, qu'y répondez-vous? est-elle supposée? Ce qu'il ,, vous y reproche est-il calomnieux? si vous la croyez suppo-,, sée ou alterée, inscrivez-vous donc en faux. Si vous prétendez ,, qu'il vous impose, refutez-la du mieux que vous pourrés, les ,, Jesuites ne s'y opposeront pas. Mais tant que vous ne ferez ,, ni l'un ni l'autre, ne vous en prenés point à eux, si le pu-,, blic vous regarde comme convaincu par M. Arnauld de l'a-,, voir calomnié luy & ses amis. Voila bien un adversaire plus formidable pour vous que ne sont les Jesuites. A quel propos le laisser là, pour vous jetter sur eux? qu'ils soient des corrupteurs de la morale, des rebelles & tout ce qu'il vous plai-

ra, cela prouvera-t-il que vous n'avez pas fait le mensonge formel & tres-préjudiciable dont M. Arnauld vous accuse ? Ce seroit donc bien en vain que vous feriez imprimer tout ce qu'on a publié de faits odieux contre la Societé. Cela pourroit leur nuire, sans vous servir de rien à vous-même. Leurs crimes vrais ou faux vous rendroient-ils innocent ? ce seroit donc là une pure recrimination & une frivole défense.

Il n'en est pas de même icy pour les Jesuites. Dans la triste necessité où les a mis M. d'Arras de se défendre, auroient-ils tort de faire connoître au monde par des preuves authentiques que ce Prelat si scrupuleux en toute autre occasion, ne fait pourtant pas scrupule, lors qu'il y va de son interest, de rendre criminels auprés du Roy & devant le public ses propres amis, en leur imposant des choses qu'il sçait en conscience être fausses ? Il ne cesse point de traîner les Iesuites au tribunal du public, où il leur intente les accusations les plus atroces. Peuvent-ils moins faire que d'apporter leurs causes de recusation contre un tel denonciateur, pourveu qu'il ne disent rien que de vray & que de necessaire, *vera dicere & cum causâ.* Plût à Dieu que M. d'Arras se fût prescrit les mêmes bornes par rapport à eux. Ils ne se verroient pas diffamés dans toute l'Europe par de cruelles Satires sous le nom de *Censure de M. l'Evêque d'Arras :* & ils n'eussent pas été obligés d'en faire voir les bevûës & les absurdités intolerables, qui deshonorent le nom de ce Prelat, sans qu'il puisse s'en prendre qu'à luy-même & à ceux qui l'ont si malheureusement engagé.